

<https://www.pouruneconstituante.fr/spip.php?article1426>



Sauver les hôpitaux et les services de santé publics

- Cahiers d'exigences -



Date de mise en ligne : mercredi 27 décembre 2017

Copyright © ASSOCIATION POUR UNE CONSTITUANTE - Tous droits

réservés

Jeudi 14 novembre 2017, devant l'hôpital Henri MONDOR de Créteil 94, des syndicalistes de Sud-Santé s'affairent à dresser un petit chapiteau mécanique.

Le vent et la pluie cinglante ne ralentissent pas l'arrivée des uns et des autres au rassemblement prévu, parmi eux des élus du département 94 dont le résident de la région, des maires, arborent les écharpes tricolores, ils font bloc ; ils attirent du regard les blouses blanches, aux visages tendus, venues grossir les rangs.

Nous sommes une centaine.

Les syndicalistes se reconnaissent à leur badge respectif, parfois un drapeau en main, sont présents CGT, CFDT, Sud-Santé.

Micro et sonorisation à disposition, Fabien COHEN introduit et distribue la parole aux intervenants.

Il s'agit de s'opposer à un projet de fermeture, tout d'abord du service de chirurgie hépatique très réputé avec les greffes du foie, mais d'après un médecin hospitalier suivra la chirurgie cardiaque, maintenue de hautes luttés en 2011, les autorités de l'époque annulèrent ce projet funeste de fermeture.

Ces 2 services ont contribué à la réputation du CHU Henri Mondor depuis 40 ans, les autres ne sont pas en reste.

Au fur et à mesure des prises de parole, un argument exprimé par un médecin hospitalier retient toute l'attention.

La Commission Médicale d'Etablissement de l'APHP et le directeur Martin HIRSCH se sont entendus pour fermer les 2 services cités et les transférer, poursuivre les regroupements hospitaliers selon toute cohérence.

Mais avec quelles conséquences ?

Cependant, l'Agence Régionale de Santé s'y Oppose !!.....curieux ?

Y-aurait-il une guerre souterraine entre 2 groupes d'influence, comme la tectonique des plaques ??

Malgré toutes les démarches entreprises par le groupe des 6 sénateurs du Val de Marne (gauche et droite réunies) auprès de Mme la Ministre Agnès BUZYN, celle-ci reste bien silencieuse. Serait-elle dans l'embarras ??

Concernant une demande de rendez-vous auprès de M. Martin HIRSCH, celui-ci a fait répondre par un sous-directeur, la colère des sénateurs est bien perceptible.

Pourtant les fermetures d'hôpitaux de l'APHP continuent, malgré un retard, la maternité du centre hospitalier JeanVERDIER à Bondy 93 vient de s'achever.

L'hôpital Raymond Poincaré de Garches 92 termine son déménagement vers Ambroise Paré à Boulogne 92.

Sauver les hôpitaux et les services de santé publics

Selon un témoignage, les regroupements des services ne fonctionnent pas, quand par manque de place et flux tendu, les personnels soignants sont écoeurés, ils quittent l'APHP, c'est aussi le but recherché, dégrossir la masse salariale, cela entraîne des pertes de savoir-faire des personnels qualifiés et spécialisés.

L'hôpital entreprise doit prendre place dans les esprits. Qu'importent les conséquences !

Démonter un centre hospitalier, comme un puzzle, service après service, tout le monde peut comprendre qu'il s'agit d'une élimination pure et simple.

Les exemples abondent, le CHU Broussais Paris 14^e vendu en 2007, l'hôpital Saint-Vincent de Paul Paris 14^e fermé en 2011, le CHU Hôtel-Dieu Paris 4^e considérablement réduit sera liquidé bientôt, l'hôpital des armées le Val de Grâce fermé le 30 juin 2016.

Bien des départements ont perdu maternités, hôpitaux ou écoles d'infirmières.

Le maillage territorial des hôpitaux publics français était mentionné, comme critère de mise en valeur du système de santé publique, dans le rapport de l'Organisation Mondiale de la Santé en 1994.

Nous assistons au démaillage forcé et la France a perdu beaucoup par rapport au classement de l'époque.

Le système hospitalier public a connu une évolution par palier, l'Assistance Publique/Hôpitaux de Paris au coeur de la capitale est un héritage de 1849, la médecine militaire avec l'hôpital Val de Grâce est un héritage de 1789, celui-ci compte dans ses murs un prix Nobel.

Ces références historiques ne doivent plus imprimer les esprits au nom de la modernité économique.

L'hôpital devenu un offreur de soins, le patient un consommateur de soins devenu client et la tarification à l'acte obligent l'hôpital à devenir une entreprise rentable, comme une clinique privée ou presque, en adoptant les mêmes critères.

Les cliniques en France appartiennent à 2 fonds de pension et d'investissement, sous les noms de groupe Ramsay et groupe Vitalia.

Facultés et Centres Hospitaliers Universitaires assurent l'enseignement gratuit de la médecine, en dehors des frais d'inscription.

Mais pour combien de temps ??

Or, dans le Grand Marché Transatlantique dit TAFTA, la mise en concurrence entre hôpitaux rentables et facultés payantes est rendu obligatoire.

A ce jour aux USA, une année de médecine coûte, plus ou moins, 80 000 \$ à l'étudiant, 10 ans 800 000\$, parents et quelque fois grands-parents sont cautions du crédit étudiant sur 20 ou 30 ans. Les prix peuvent varier selon les états.

Les facultés de médecine américaines sont des entreprises rentables comme les hôpitaux.

La réputation d'Henri MONDOR (dont celle du grand médecin), basée sur des critères de pratiques hospitalières, d'enseignement et de recherche publiques n'a pas eu besoin des critères de rentabilité, il en vaut de même pour les CHU et hôpitaux militaires de France.

Et alors ils tournent !

Jean-Marc Guillon

En pièce-Jointe, ci-dessous, tract de la Coordination de Vigilance du GHU Henri MONDOR Créteil 94.